



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/AC.96/SR.617
25 octobre 2007

Original: FRANÇAIS

COMITÉ EXÉCUTIF DU PROGRAMME DU HAUT-COMMISSAIRE
DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS

Cinquante-huitième session

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 617^e SÉANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le vendredi 5 octobre 2007, à 10 heures

Président: M. MTESA (Zambie)

SOMMAIRE

RÉUNIONS DU COMITÉ PERMANENT EN 2008

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA CINQUANTE-NEUVIÈME
SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF

ÉLECTION DU BUREAU

QUESTIONS DIVERSES

ADOPTION DU RAPPORT DE LA CINQUANTE-HUITIÈME SESSION DU COMITÉ
EXÉCUTIF

CLÔTURE DE LA SESSION:

REMARQUES DU HAUT-COMMISSAIRE ET DU PRÉSIDENT DU COMITÉ EXÉCUTIF

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, au Groupe d'édition, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

Les rectifications aux comptes rendus des séances du Comité exécutif seront groupées dans un rectificatif unique qui sera publié peu après la session.

GE.07- 02248 (F) 101007 251007

La séance est ouverte à 10 h 20.

RÉUNIONS DU COMITÉ PERMANENT EN 2008 (point 10 de l'ordre du jour)

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA CINQUANTE-NEUVIÈME SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF (point 11 de l'ordre du jour)

1. Le PRÉSIDENT déclare que les points 10 et 11 de l'ordre du jour seront examinés ensemble et que les projets de décision y relatifs (Projet de décision 1 sur la nature, la valeur et l'usage des conclusions du Comité exécutif sur la protection internationale, Décision 3 sur le Programme de travail du Comité permanent en 2008, Projet de décision 4 sur la participation des délégations observatrices aux réunions du Comité permanent en 2007-2008, Projet de décision 5 sur l'élargissement de la contribution aux travaux du Comité exécutif des organisations non gouvernementales et Projet de décision 6 sur l'ordre du jour provisoire de la cinquante-neuvième session du Comité exécutif) seront incorporés au rapport de la cinquante-huitième session, qui sera présenté pour adoption au titre du point 14 de l'ordre du jour.

ÉLECTION DU BUREAU (point 12 de l'ordre du jour)

2. M. THORNE (Royaume-Uni) propose la candidature de M. Boudewijn Van Eenennaam (Pays-Bas) à la présidence.

3. M. PHUANGKETKEOW (Thaïlande) appuie cette candidature.

4. *M. VAN EENENNAAM (Pays-Bas) est élu Président par acclamation.*

5. M^{me} FORERO UCROS (Colombie) propose la candidature de M^{me} Laura Thompson (Costa Rica) à la vice-présidence.

6. M. LAASSEL (Maroc) appuie cette candidature.

7. *M^{me} THOMPSON (Costa Rica) est élue Vice-Présidente par acclamation.*

8. M^{me} POLLACK (États-Unis) propose de réélire M^{me} Emina Tudakovic (Canada) au poste de rapporteur.

9. M^{me} AL AKI (Liban) appuie cette proposition.

10. *M^{me} TUDAKOVIC (Canada) est élue Rapporteur par acclamation.*

11. M. VAN EENENNAAM (Pays-Bas) prononce quelques paroles de remerciement. À sa demande, des images, alternativement de la session en cours et de réfugiés, sont projetées, ce qu'il justifie par le souci de ne jamais perdre de vue la nature de la mission du Comité.

QUESTIONS DIVERSES (point 13 de l'ordre du jour)

12. M. JO (République de Corée) se félicite de la décision du HCR de transférer ses fonctions administratives plus près du lieu de ses opérations mais invite l'organisation à revoir

ses procédures de recrutement en favorisant la candidature des ressortissants de pays sous-représentés au sein du système actuel.

ADOPTION DU RAPPORT DE LA CINQUANTE-HUITIÈME SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF (document sans cote, distribué en séance) (point 14 de l'ordre du jour)

13. M^{me} TUDAKOVIC (Rapporteuse) remercie les membres du Comité exécutif de la confiance qu'ils lui ont témoignée en la réélisant au poste de rapporteur et présente brièvement le projet de rapport de la cinquante-huitième session. Les sections I et II présentent les travaux de la cinquante-huitième session tandis que la section III comprend le texte des conclusions et des décisions du Comité exécutif. La version définitive du rapport sera présentée à la Troisième Commission de l'Assemblée générale en tant qu'additif au rapport annuel du Haut-Commissaire. La Rapporteuse présente la Conclusion sur les enfants en situation de risque comme un ensemble de lignes directrices recensant les éléments constitutifs d'un système global de protection des enfants destiné à renforcer cette protection en faveur de la population des enfants à risque et qui, pour ce faire, tient compte des facteurs de risque existants et des moyens de les supprimer ou d'y faire face. Au rapport sont annexés une liste de décisions du Comité permanent ainsi que le résumé du débat général fait par le Président dans le courant de la semaine.

14. *Le projet de rapport du Comité exécutif sur les travaux de sa cinquante-huitième session est adopté.*

CLÔTURE DE LA SESSION (point 15 de l'ordre du jour):

REMARQUES DU HAUT-COMMISSAIRE ET DU PRÉSIDENT DU COMITÉ EXÉCUTIF

15. M. GUTERRES (Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés) se félicite de l'engagement et du soutien manifestés par les États membres à l'occasion de la présente session et rappelle en guise de conclusion les 10 engagements qui guideront l'action du Haut-Commissariat en 2008:

16. L'engagement vis-à-vis de son mandat. Plus que jamais, le HCR est déterminé à honorer son mandat de protection et d'assistance aux réfugiés et aux apatrides et de recherche de solutions durables à leurs problèmes.

17. L'engagement vis-à-vis de ses bénéficiaires. Les réfugiés, les apatrides et les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays doivent rester au cœur des préoccupations du HCR, qui doit être une institution humaniste et non de technocrates. Pour ce faire, le siège doit pouvoir étayer les intervenants sur le terrain.

18. L'engagement en matière de la protection. La protection internationale des réfugiés constitue la base de l'action du HCR. En suscitant le débat sur le lien entre l'asile et la migration, le Haut-Commissariat ne se pose pas en organisation de gestion des migrations mais en institution soucieuse de garantir une protection aux personnes impliquées dans les flux mixtes de population actuels. La communauté internationale doit trouver une solution au problème que posent les déplacements forcés.

19. L'engagement en faveur de la recherche de solutions. Le HCR entend proposer un ensemble complet de solutions, allant du rapatriement librement consenti, la préférable, à la réinstallation et à l'intégration locale. Les crises humanitaires qui perdurent doivent être réglées en priorité, ce qui ne signifie pas que les autres seront oubliées ou exclues.

20. L'engagement en faveur de solutions durables. Le HCR et la communauté internationale doivent s'atteler à créer les conditions propices au retour durable des réfugiés, c'est-à-dire notamment consolider la paix et la démocratie, encourager le développement, favoriser l'autonomie pour éviter que le cauchemar ne se répète et que le cycle de la violence ne se réinstalle.

21. L'engagement en faveur de la réforme. Les éléments clefs de l'action du HCR doivent être la volonté, la souplesse et la compétence technique. Pour relever le défi de l'efficacité et de la rentabilité, de nombreux changements doivent être opérés. Il est tout à fait compréhensible que le Conseil du personnel à Genève soit préoccupé par le processus de réforme engagé, mais grâce aux consultations organisées régulièrement, tout est mis en œuvre pour que la transition se fasse en douceur: le programme de départs volontaires est un succès; après une période de gel des recrutements, le siège commence actuellement à pourvoir quelque 40 postes vacants au sein des services généraux à Genève; la promotion de la catégorie G à P est encouragée, ainsi que les transferts vers d'autres organisations du système des Nations Unies. Au bout du compte, seules quelques personnes devraient être contraintes de quitter leurs fonctions. Par ailleurs, le HCR entend rester un partenaire dévoué de la réforme générale du système des Nations Unies visant à une répartition mondiale du travail plus rationnelle.

22. L'engagement en faveur d'une méthode de gestion axée sur les résultats. Face aux défis actuels, le HCR doit trouver les moyens de mieux évaluer l'ensemble de ses besoins, de mieux mesurer les résultats obtenus, de renforcer la transparence, d'instaurer plus de responsabilité dans la mise en œuvre et d'établir des budgets raisonnables via l'élaboration de stratégies et de priorités.

23. L'engagement en faveur des partenariats. Le HCR ne saurait mener son action seul. L'ONU, le CICR et les ONG sont ses trois principaux alliés, sur un pied d'égalité. Conformément aux principes adoptés à l'occasion de la plate-forme humanitaire mondiale, la coordination stratégique entre ces institutions doit être renforcée.

24. L'engagement en faveur de la sécurité et du bien-être du personnel. Même si tous les risques ne pourront jamais être supprimés, il est du devoir du HCR de garantir la sécurité de ses employés. Les normes de sécurité en vigueur sont celles qui ont été établies pour l'ensemble du système des Nations Unies consécutivement à l'attentat qui a coûté la vie à Sergio Vieira de Mello. Les conditions de vie et de travail doivent également être améliorées: des préfabriqués seront dorénavant installés dans les situations d'urgence, là où les infrastructures locales ne sont pas satisfaisantes.

25. Enfin, l'engagement en faveur du dialogue et de la coopération avec les États membres. Les défis actuels, d'une complexité sans précédent, doivent être relevés non seulement sur le plan humanitaire, mais aussi sur le plan politique. Et seuls les États membres ont cette légitimité.

26. Le PRÉSIDENT rend hommage au personnel du HCR, en particulier sur le terrain, pour son professionnalisme, son dévouement et son altruisme au service de la cause des réfugiés. Il se félicite que la cinquante-huitième session du Comité exécutif ait réuni 72 États membres, une cinquantaine d'observateurs, diverses organisations intergouvernementales et de nombreuses ONG, et ce, dans un esprit de dialogue constructif et de consensus.

27. Après l'échange de courtoisies habituel, le Président déclare close la cinquante-huitième session du Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.

La séance est levée à 11 h 20.
